

C-19-2005

**De l'exclusion à la déconnexion :
évolution d'un concept et des pratiques
de lutte pour contrer la mise à l'écart**

Jean-Marc Fontan, UQÀM

Décembre 2005

Cahiers de l'ARUC-ÉS

Cahier N° C-19-2005

« De l'exclusion à la déconnexion : évolution d'un concept et des pratiques de lutte pour contrer la mise à l'écart »

Jean-Marc Fontan, UQÀM

ISBN 2-89276-390-8

Dépôt Légal: Décembre 2005

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

Table des matières

Introduction.....	p.1
1. Le concept d'exclusion.....	p.3
1.1 <i>L'exclusion, une rupture sociale.....</i>	<i>p.4</i>
1.2 <i>Quatre axes d'analyse.....</i>	<i>p.5</i>
1.3 <i>Une définition de l'exclusion</i>	<i>p 7</i>
1.4 <i>L'exclusion, un manque d'intégration nourri de dysfonctionnements sociaux et professionnels.....</i>	<i>p.8</i>
2. Le parcours d'insertion, gestion d'une intervention transversale.....	p.12
3. Pour en finir avec l'insertion : une proposition de renouvellement du pacte social.....	p.18
3.1 <i>L'heure des choix.....</i>	<i>p.20</i>
Conclusion	p.22
Bibliographie	p.26

Introduction

La pauvreté est au nombre des situations sociales problématiques qui hante depuis les tous débuts de l'histoire le développement des sociétés ou des civilisations. Avec la révolution industrielle anglaise, la civilisation de la modernité européenne emprunte une voie de développement porteuse d'espoir puisqu'elle propose d'éradiquer la pauvreté en plongeant littéralement la population des pays d'Europe occidentale dans le progrès technique et social. La richesse pour tous semble réaliser dans un avenir rapproché. Le spectre de la pauvreté pourrait enfin être éliminé !

Deux siècles et demi après la révolution industrielle, le miracle n'est pas encore au rendez-vous. Force est de constater cependant que ce beau rêve est en partie réalisé. Un niveau d'enrichissement et de progrès, difficilement imaginable par les penseurs des Lumières, a été atteint. Des prouesses technologiques ont été accomplies. Un progrès social a été réalisé et permet un haut niveau de qualité de vie à la majorité de la population des pays industrialisés. Toutefois, ces gains ne se sont pas réalisés au dépend de l'éradication des inégalités sociales. Ces gains ont été accomplis dans la reproduction des mécanismes d'appauvrissement. La pauvreté n'est donc pas disparue, elle persiste. Qui plus est, elle prend de nouvelles formes. Elle se renouvelle.

Comment expliquer cet échec ? Car il s'agit bel et bien d'un échec. Les raisons invoquées par les chercheurs universitaires, tant pour caractériser le phénomène que pour comprendre son origine et son évolution, sont tout à fait à l'image du phénomène observé lui-même. Elles sont en nuance.

L'objectif de cet article est de faire le point sur un aspect particulier de cet échec en analysant un élément du renouvellement des processus de mise à la marge de personnes, de groupes et même de territoires qui a pris place depuis le début des années 1960. L'exclusion socio-économique est le concept central utilisé expliquer la ségrégation sociale

ou économique d'une partie de la population des pays qui sont les plus avancés en termes de développement social, culturel, économique et politique.

L'analyse du concept d'exclusion nous permettra non seulement de faire le point sur l'échec du modèle productiviste de la modernité avancée, mais aussi de greffer notre réflexion à l'hypothèse de travail partagée par plusieurs chercheurs selon laquelle nous sommes planétairement entrés dans une nouvelle ère de configuration des arrangements sociaux. Une ère dont la logique de mise en opération ne repose pas tant sur la lutte des classes entourant la pleine et entière intégration citoyenne des individus et des territoires à la modernité, mais bien sur de nouvelles modalités de luttes se réalisant entre des réseaux institutionnels et organisationnels pour assurer la connexion des individus, des groupes ou de territoires à la mondialité.

L'article se divise en trois grandes sections. La première se consacre à l'analyse du concept d'exclusion. Nous y reprenons les éléments de définition couramment rencontrés, ce qui nous permet de présenter une définition synthèse du concept.

La deuxième section se penche sur un outil d'intervention, le parcours d'insertion, lequel est utilisé par des intervenants pour lutter contre l'exclusion. La troisième section porte un regard critique sur les résultats obtenus en matière d'insertion et pose la grande question de la fonctionnalité de mesures progressistes d'intervention qui malgré ont une portée limitée par les contraintes imposées par la matrice civilisationnelle capitaliste.

1.0 Le concept d'exclusion

Le mot exclusion fait maintenant partie du langage commun. Il traduit à la fois une réalité, celle de la mise à l'écart d'individus, et un sentiment, celui d'être exclus de bénéfices ou d'acquis sans pour autant vivre une situation de marginalisation extrême.

Le terme est souvent peu ou mal défini. De plus, l'utilisation qu'il en est fait porte à controverse. Le sens commun l'associe à toute situation de marginalisation ou de stigmatisation, ce qui a pour effet de diluer la portée du concept. Le sens académique fait l'objet de débats. Comme l'indiquent bien Chopart et Roy (1995), il n'existe pas de consensus sur ce qu'il est entendu par le terme exclusion. Sommes-nous en présence d'exclus de fait, de personnes déconnectées de tout lien social ? S'agit-il de surnuméraires, de personnes qui font l'objet d'une ségrégation passagère qui les marginaliserait sans les exclure ? Doit-on tout simplement y voir le renouvellement de formes d'inégalités indissociables à l'acte même de vivre en société ?

Face à une utilisation tout azimut du terme « exclusion », Castel (1995) nous invite à la prudence. Si l'exclusion est un processus de marginalisation, le produit de cette dernière est moins de générer des exclus, au sens historique du terme - c'est-à-dire de catégories sociales désaffiliées par choix volontaire (la population de communautés Amish des États-Unis) ou par choix imposé (la population des Burakumin au Japon, celles des nations amérindiennes du Québec) - que de produire des personnes en déficit d'intégration (des surnuméraires, des chômeurs de longue durée). La nuance est importante puisqu'un déficit d'intégration signifie qu'il est possible de compenser ce dernier et de réinsérer ces personnes à une citoyenneté pleine et entière alors qu'un ostracisme rend compte d'une volonté évidente de non intégration.

1.1 L'exclusion, une rupture sociale

Les travaux sur l'exclusion ne posent pas le problème de cette façon. Il s'agit moins de savoir si les personnes en situation de marginalité sous le régime pré-fordiste ou fordiste sont plus intégrées ou moins insérées que les personnes exclues du post-fordisme que de comprendre la rupture qui s'est opérée entre les anciennes formes de marginalisation et les nouvelles.

Les premiers travaux sur l'exclusion portent effectivement sur la recomposition des modalités de mise à la marge de populations ou de territoires, de ce que je considère comme relevant d'une déconnexion de populations ou de territoires des avantages de la modernité avancée ou de la mondialité naissante.

Les premières réflexions sur cette question remontent au milieu des années soixante, tant en Europe (France et Angleterre) qu'aux États-Unis. Pour les chercheurs préoccupés par la transformation des modalités de mise à la marge, le fait d'observer une persistance de la pauvreté, malgré les progrès énormes réalisés au plan économique, politique, culturel et social, est devenu une source d'interrogation sur la nature et le pourquoi du maintien d'inégalités dans des sociétés ayant atteint des capacités de production et un mode d'organisation politique rendant inconcevable la pérennité de la pauvreté. En d'autres mots, assistait-on alors au renouvellement de la question sociale ?

1.2 Quatre axes d'analyse

Trois axes théoriques de réflexion et un axe d'action pratique ou d'intervention socio-économique illustrent comment des intellectuels et des praticiens ont tenté de d'expliquer le renouvellement de la question sociale.

Un premier axe, dit vision résiduelle de la pauvreté, s'inscrit dans la veine des travaux de l'économiste Marshall (voir Gazier, 1996). Selon Marshall, toute société produit, de façon naturelle ou culturelle, des inadaptés sociaux, donc des inaptes au travail. Ces derniers doivent faire l'objet de mesures spéciales de prise en charge de leur bien-être par l'État. L'inadaptation est perçue sous un angle biologique ou individuel, et non comme un produit culturel issu de dysfonctionnements sociaux. Dans cette veine de pensée, la société ne peut se départir d'une pauvreté résiduelle d'exclus naturels. L'État se doit d'être responsable vis-à-vis de cette population, il doit donc s'assurer de leur prise en charge.

Un deuxième axe, que nous baptisons vision dualisante, aborde de front la question de l'exclusion, non pas comme un fait naturel, mais comme une donnée culturelle. Ce paradigme prend racine aux États-Unis à partir de deux courants antagoniques de pensée. Un premier identifie, à partir des travaux de Myrdal (1963), l'existence d'une *sous-classe* (*underclass*). Selon Myrdal, la course à la productivité et la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle détruisent les emplois déqualifiés et les filières spontanées de formation et de qualification des ouvriers. Des strates de la société états-unienne se trouvent alors exclues et reléguées dans des espaces géographiques particuliers (les centre villes des grandes agglomérations par exemple). On parle alors de culture de la pauvreté pour référer à l'univers social endogène de ces populations (Lewis, 1968).

Les travaux de Berger et Piore (1980) permettent de creuser l'analyse des mécanismes économiques à partir desquels se structure une dualisation dans le marché du travail. Les auteurs observent la formation et le développement d'un marché du travail scindé en deux

composantes : un marché primaire permettant une mobilité et une sécurité sociales et un marché secondaire confinant les individus à la précarité sociale. La formation du marché secondaire serait à la source d'un processus d'exclusion découlant d'une ségrégation culturelle à l'emploi.

Le concept de sous-classe développé par Myrdal est réinterprété à partir d'une lunette très libérale par Auletta en 1982. Ce dernier constate l'existence d'une sous-classe. Il dénonce toutefois la légitimité de son existence. Cette population est formée selon lui de ratés. Elle est constituée d'individus par nature antisociaux et dont la survie est rendue possible par une société trop généreuse en mesures sociales. Le laxisme de l'État rend possible le décrochage social. Le laxisme contribue à la production et à la reproduction d'une couche d'individus qui ne désirent pas participer aux activités institutionnalisées de la société : le travail, la famille, l'école, la démocratie représentative, la vie de quartier...

Un troisième axe d'analyse de l'exclusion, que nous qualifions de vision relativiste, porte un regard sur l'exclu à partir de la pauvreté, c'est-à-dire sous l'angle d'une privation de ressources. Le concept est avancé par Townsend (1978) à partir d'une étude réalisée sur une dizaine d'années auprès de familles pauvres britanniques. L'idée de privation repose sur une analyse culturelle de la pauvreté. Cette dernière ne se définit pas à partir d'une seule variable économique, mais par un ensemble de variables qui en illustrent la complexité. Pour Townsend, au-delà d'un seuil limite de privation, qualifié par Wresinski (1987) appelle la grande pauvreté, il n'est plus possible d'être un citoyen à part entière et ce statut acquis par défaut produit de l'exclusion, c'est-à-dire une désaffiliation sociale.

Un quatrième axe, que nous qualifions de vision insertive, repose moins sur une réflexion académique que sur la recherche de modalités d'insertion, c'est-à-dire de solutions concrètes à l'exclusion (Collectif des entreprises d'insertion, 1995). Cet axe a initialement donné lieu à un ensemble de pratiques associatives et communautaires qui ont pour objectif de faciliter la prise en charge individuelle ou collective. Très concrètement, le Québec voit apparaître dès la fin des années soixante et le début des années soixante-dix ses premières

initiatives d'insertion par l'économique dans le Sud-ouest de la ville de Montréal. Avec l'approfondissement de l'exclusion sociale au sein des pays industrialisés, cet axe interventionniste donne lieu à un ensemble de mesures publiques pour favoriser l'insertion économique (les mesures canadiennes et québécoises de création d'emploi local des années soixante-dix ; le revenu minimum d'insertion français dans les années quatre-vingt).

1.3 Une définition de l'exclusion

En fonction de ces quatre axes, nous donnons la définition suivante de l'exclusion : elle correspond à un processus qui trouve ses causes dans les dysfonctionnements sociaux et économiques engendrés par la complexification du projet de la modernité. L'exclusion ne se traduit pas par la mise à côté définitive de groupes sociaux, par leur rejet ou leur isolement complet du système social, mais par une marginalisation culturelle et territoriale doublée d'une stigmatisation des individus au point où le préjugé négatif, d'un côté, et le déficit en ressources, de l'autre, font que l'individu n'est plus en mesure de participer aux activités régulières de la société : dilution de ses droits et responsabilités - droit au travail, appartenance étiolée au contrat national, perte de la volonté ou refus de participer aux institutions de régulation du devenir collectif national.

Notre définition de l'exclusion reconnaît l'existence de mécanismes structurels de ségrégation qui marginalisent des individus à un point tel qu'ils en arrivent à ne plus pouvoir s'intégrer sans l'intermédiaire de mesures actives d'insertion. Notre position soutient l'idée que des mécanismes ségrégationnels enferment une partie de plus en plus importante de la population non pas dans un « no man's land social », mais dans un **espace** social de second ordre, une sorte d'infra société :

- centrée autour d'un marché secondaire de l'emploi ;
- évoluant dans un espace territorial défini au sein des ghettos urbains et des régions périphériques dites perdantes ;
- assujettie à un corps institutionnel différencié dit de gestion de la pauvreté.

1.4 L'exclusion, un manque d'intégration nourri de dysfonctionnements sociaux et professionnels

Le débat sur l'exclusion suscite une réflexion sur les mécanismes d'intégration et sur la dynamique du lien social. Weinberg (1996) identifie quatre sphères centrales d'intégration des individus à la société : le travail, la famille, l'État (via l'école et les mesures providentielles) et les communautés (groupes dits primaires et secondaires). Pour Weinberg : *“le lien social peut se tisser ou se défaire par rapport à chacune de ces sphères d'insertion. C'est en fonction de la capacité de chacune à intégrer ou à exclure les individus que se mesure la crise du lien social”* (1996, p. 6).

Les mécanismes générateurs d'exclusion réfèrent à au moins deux processus plus ou moins articulés. Un premier, qualifié d'exclusion économique¹ et d'exclusion institutionnelle², est lié à la réingénierie du système productif et des institutions sociales. Ce processus développe un chômage massif et des emplois atypiques. Selon Wuhl (1996, p. 511), *“le processus d'exclusion professionnelle qui affecte une partie des chômeurs s'explique à partir d'une double stratégie utilisée par les chefs d'entreprise pour faire face aux rigidités de leurs organisations : la surqualification à l'embauche et le développement de l'emploi précaire”*.

Cette double stratégie répond à une vision de l'entreprise qui s'adapte à la conjoncture d'un marché post-fordiste hyper concurrentiel : l'entreprise engage les plus qualifiés quand la conjoncture est bonne, elle se départit rapidement du surplus de main-d'oeuvre quand la conjoncture est mauvaise, et surtout, elle ne s'engage pas à faire de son espace un lieu de qualification en investissant dans la formation continue du personnel, dans des activités de recherche et développement ou d'innovations socio-techniques. Le vocabulaire des praticiens de l'insertion socio-économique parle alors d'insertion professionnelle pour qualifier les modalités d'intervention ciblant de façon prioritaire les interventions mises de l'avant pour répondre à ce type d'exclusion par le marché.

¹ Le chômage d'exclusion de Wuhl, 1991.

² Les institutions sociales comme machine à exclure, selon la terminologie de Gaullier, 1991.

Un deuxième processus, dit d'exclusion sociale, est lié à l'affaiblissement des liens de sociabilité (Castel, 1995) ou à la recomposition des mécanismes de solidarité. Ce processus conduit à l'isolement social et à la très grande pauvreté. L'exigence de flexibilité portée par l'idéologie individualiste dilue la capacité d'intégration des institutions traditionnelles (famille, groupes de pairs, groupes de voisinage, etc.) et sape la capacité de réseautage d'un individu (le capital social ou relationnel conceptualisé par Bourdieu). Au coeur de la sociabilité nous retrouvons la notion de pouvoir social. Les dysfonctionnements d'ordre social ont une influence directe sur la capacité d'un individu de gérer son rapport au pouvoir et donc sur sa capacité d'entrer en relations soutenues ou constructives avec autrui.

Dubar décrit de la façon suivante ce deuxième processus :

“l'exclusion ainsi appréhendée ne résulte donc pas seulement des transformations du système productif et des politiques d'emploi, mais aussi des bouleversements de la structure familiale et des pratiques relationnelles : baisse de la nuptialité, augmentation des divorces, des familles dites monoparentales et des “ménages” composés d'une seule personne (notamment âgée)” (Dubar, 1996, p. 114).

En d'autres mots, la désaffiliation sociale pénalise l'individu dans sa capacité de nouer des liens sociaux. Dans la pratique insertive, il est alors question d'insertion sociale pour qualifier les modalités d'intervention ciblant se donnant pour objectif de contrer ce type d'exclusion.

L'intégration ou l'exclusion se construisent en fonction du potentiel d'affiliation ou de désaffiliation d'une situation sociale (amalgame d'habitus ethnique, social, national) ou du potentiel de qualification/déqualification d'une situation professionnelle (habitus culturel et économique). Les situations sociale et professionnelle composent la trajectoire d'un individu, elles constituent l'archéologie de son histoire de vie, sa « carrière » personnelle dans les termes utilisés par Becker ().

Puisqu'il s'agit de situations, ces dernières peuvent évoluer. Un individu n'est donc pas, en principe, exclu à vie, pas plus d'ailleurs est-il inclus à vie. Il peut connaître des périodes de transition qui lui font vivre une marginalité passagère. L'étude de la désindustrialisation des vieux quartiers industriels de Montréal (Fontan, 1992) démontre que pour certaines catégories de personnes de ces territoires, l'appauvrissement ne constitue plus une période de transition, mais bel et bien une situation d'exclusion sociale et professionnelle.

Le fait que l'exclusion apparaisse tantôt sous l'angle économique, tantôt sous l'angle social, et souvent sous les deux, rend complexe la manipulation de ce concept et d'autant plus difficile l'intervention insertive. Cette dernière, pour être efficace a tout avantage à se réaliser dans la transversalité. Il ne s'agit pas tant de régler un problème - d'alcoolisme, par exemple - que de travailler un ensemble de problèmes : alcoolisme, logement, chômage, estime de soi, rapport au pouvoir...

L'intervention insertive s'est dotée de répertoires d'action au sein des registres social et économique pour faciliter l'intégration de la personne aidée. Au cours de nos recherches, nous avons étudié des initiatives insertives par l'économique, celles qui agissent principalement sur la variable qualification professionnelle et qui tentent de contrecarrer les processus d'exclusion professionnelle (Fontan, Rodriguez, Schendel, 1998).

Fort curieusement, nous nous sommes rendus compte, contre toute attente préalable, que la qualification professionnelle ne pouvait s'effectuer que si le groupe d'intervention réussissait à court-circuiter la tendance à la désaffiliation sociale. La prise en charge par l'individu de sa capacité de filiation, dans et par des relations contractualisées, est un pré-requis à l'insertion économique. De façon corollaire, l'insertion sociale, pour être efficace demande qu'une réponse soit apportée au déficit d'intégration économique d'un individu. Si une personne peut atteindre une très bonne qualité de vie dans l'isolement culturel ou politique, il n'en est pas ainsi ni de l'isolement social, ni de l'isolement économique.

Ce constat n'est pas sans impact sur le fonctionnement d'une organisation d'intervention insertive. Une organisation insertive ne peut pas se permettre de penser son action uniquement en termes social ou économique. Si elle le fait, elle aura tendance à construire un contexte d'intervention déconnecté des besoins fondamentaux rencontrés chez une personne en situation d'insertion.

2.0 Le parcours d'insertion, gestion d'une intervention transversale

Au delà du débat théorique sur l'exclusion, la réalité de la privation économique et sociale a conduit des intervenants locaux de plusieurs pays développés à agir de façon transversale ou intégrée auprès des populations affectées par l'exclusion. Rappelons à cette étape ci que l'insertion ne désigne pas la même chose et ne correspond pas aux mêmes pratiques dans tous les pays.

D'une part, les situations nationales d'exclusion sont différentes. En Allemagne, par exemple, cette notion est à toute fin pratique inexistante du discours académique (Schultheis, 1996) alors qu'en France elle représente un axe important de l'intervention de l'État en matière de politique sociale. Au Québec, elle fait corps avec le modèle public anglo-saxon, comme une option communautaire marginale au sein de politiques libérales de développement de l'employabilité et de l'entrepreneurship. Comme l'indique Paugam : *“du côté anglais, on recherche les moyens de faire naître chez les “pauvres” un esprit d'entreprise, d'indépendance, et pour éviter qu'ils ne se laissent prendre dans le piège de l'assistance, on privilégie les plans d'incitation au travail en allant jusqu'à diminuer le montant des prestations* (1996, p. 574).

D'autre part, les dispositifs d'insertion renvoient à une variété de formes d'intervention et de clientèles : activités de socialisation, circuits d'hébergement et d'alphabétisation, circuit emploi/formation (pré-employabilité, employabilité, stage de travail sous supervision/sans supervision) (Buhrig, 1996). De ces dispositifs :

- deux grandes familles de mesures insertives se dégagent, les pratiques plus centrées sur le social et celles orientées vers l'économique ;
- deux grandes clientèles sont ciblées, les jeunes et les adultes.

Au Québec, l'instrument central d'intervention en matière d'insertion est l'entreprise d'insertion³. Celle-ci se différencie des pratiques associatives ou étatiques de développement de l'employabilité par le fait qu'elles combinent des activités de production d'un bien ou d'un service à des activités de formation et qu'elles offrent un suivi sur une période pouvant s'étendre sur deux ans après le stage d'insertion. Elle se différencie aussi d'entreprises privées qui pourraient viser le même objectif par le fait que la mission première de l'entreprise d'insertion n'est pas « commerciale », mais insertive. L'objet de l'entreprise d'insertion est de faciliter l'insertion d'une personne par l'intermédiaire d'une activité économique de production, d'une activité formative de qualification sociale et professionnelle et d'un accompagnement sur une période de un à deux ans. Dans ce système, l'accompagnement est pris en charge par l'entreprise d'insertion, mais se réalise sous la forme d'un suivi volontaire sans cadre de juridiction défini par l'État.

En France, l'insertion est l'objet d'une politique sociale qui s'appuie autant sur des structures d'intervention à caractère social qu'économique (Donzelot, 1991)⁴. La gestion de l'insertion est fortement étatisée, elle permet de regrouper sous un même chapeau des interventions très diversifiées. La clé du processus d'insertion français est que l'accompagnement, contrairement au Québec, se fait en amont du stage d'insertion, à partir d'une activité réalisée, par exemple, dans une Mission locale⁵. Dès lors, l'accompagnement est réalisé en complémentarité à l'intervention effectuée par différents intervenants (médecins, travailleurs sociaux, formateurs, etc.).

L'approche française renvoie immédiatement l'image d'une « intervention parcours ». La personne qui accompagne est en mesure de suivre l'individu stagiaire dans les différentes opérations d'insertion. Au Québec, un refus à l'entrée en stage d'insertion, suite au repérage d'un problème avancé de toxicomanie par exemple, permet tout au plus de référer

³ Telle qu'elle est définie actuellement par le secteur communautaire québécois, l'intervention insertive est avant tout socio-économique. Les 38 entreprises d'insertion sont présentes dans 9 régions du Québec et sont regroupées au sein du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (www.collectif.qc.ca).

⁴ Les entreprises d'insertion sont au nombre de 500 réparties sur les territoires français. Elles sont regroupées au sein du Comité National des Entreprises d'Insertion (www.cnei.org).

⁵ Une sorte de lieu d'évaluation où est conçu un plan d'intervention en insertion.

l'individu à une ressource de la communauté, mais ne permet pas de maintenir une relation de suivi de dossier avec cette personne.

L'avantage de la formule française est claire, elle permet une intervention globale et transversale large : une variété d'organismes et d'intervenants qui peuvent agir autant dans les domaines familial, médical, relationnel que professionnel. Dès le départ, un parcours ou un cheminement d'intervention peut être conçu, testé et modifié si nécessaire. Les accompagnateurs travaillent sur une durée assez longue et ont une clientèle présentant des profils très variés. Par contre, les coûts d'encadrement font en sorte que la personne en charge de l'accompagnement doit suivre un grand nombre de dossiers. À titre indicatif, comme nous l'a indiqué Valadou (1996), une mission locale reçoit en moyenne entre 2 500 et 3 000 jeunes par année pour une équipe de 12 à 15 professionnels.

L'avantage de la formule québécoise tient au fait que la rareté des ressources a amené les entreprises d'insertion de première génération (Le Boulot Vers..., La Relance, Formétal, le CFER de Victoriaville) à développer une intervention plus musclée. Le modèle qui s'est dessiné au Québec favorise une intervention étoffée au niveau de la formation dite qualifiante : apprentissage à la vie de groupe, à la vie en entreprise, au travail professionnel, à la connaissance de soi. La transversalité intervention sociale/intervention professionnelle est présente, mais de façon plus restreinte puisque le social est abordé en fonction de l'économique. Le contexte québécois ne permet pas facilement l'utilisation, par les entreprises d'insertion, de ressources de CLSC, par exemple, autrement que par des ententes locales de coopération (plus liées à des relations interpersonnelles qu'à des logiques organisationnelles).

Cette situation a permis aux entreprises d'insertion québécoises de première génération de développer des périphériques pour appuyer leur intervention (de nouveaux tremplins de travail au Boulot Vers... et à La Relance ; une formule d'hébergement à Formétal). Les désavantages du modèle québécois tiennent à une reconnaissance semi-officielle par l'État de la problématique de l'exclusion. Cette situation ne facilite pas l'accompagnement

transversal, si ce n'est de rendre possible une trajectoire d'insertion suivie à distance par l'intervenant responsable de la formation lorsque l'organisme a les ressources nécessaires pour le faire (ce qui est le cas de la minorité des entreprises d'insertion québécoises, principalement celles de première génération).

La proposition du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, qui regroupe la majorité des entreprises d'insertion, est de consolider le modèle québécois en lui permettant de passer de l'intervention individualisée à une intervention centrée sur un réseau de partenaires. L'idée est donc de se rapprocher de la formule « parcours d'insertion » à la française tout en gardant l'idée de l'autonomie locale permise par le modèle québécois. Il n'est donc pas envisagé de mettre en place l'équivalent d'un revenu minimum d'insertion, qui saperait la dynamique communautaire en imposant un modèle généraliste peu soucieux des réalités locales.

Devant l'hétérogénéité des pratiques et des contextes nationaux, on comprend facilement que l'innovation qui a conduit à la définition du concept de parcours d'insertion ne porte pas le même sens. De façon globale, les expériences insertives québécoises et françaises font état de l'importance de situer l'insertion par l'économique dans un parcours d'insertion où, de la situation de départ - l'exclusion -, à la situation d'arrivée - la rétention au travail sur une période d'au moins deux ans -, l'individu est accompagné tout au long de sa démarche. Les expériences françaises et plusieurs expériences québécoises débutent leur intervention à l'aide d'un bilan personnel qui permet de définir, entre l'individu et l'organisation insertive, un contrat d'insertion.

L'idée de parcours ou de trajectoires d'insertion implique :

- la présence d'un accompagnement/suivi : donc la présence de lieux d'entrée et d'emplois à la sortie ;
- une diversité de ressources - outils (stages, entreprises d'insertion, entrepreneuriat insertif), mesures (reconnaissance des acquis), lieux d'insertion (postes d'insertion en entreprises) - bien financées et adéquatement nanties en termes de ressources humaines ;
- de travailler au développement d'un bassin d'emploi capable d'intégrer au travail les personnes cheminant en insertion.
- une transversalité de l'intervention autour de dimensions sociale, professionnelle, politique et culturelle.

Deux grandes stratégies définissent la façon de concevoir le parcours d'insertion⁶.

Une approche à la française, étatique et systémique, préconise la création de guichets uniques où s'effectue le bilan personnel, s'élabore le contrat d'insertion et se construit la relation entre l'accompagnateur et le bénéficiaire du RMI (Buhrig, 1996).

Une approche nord-américaine, bien illustrée par Labelle (1995), dite communautaire et par le marché, préconise l'absence de guichet centralisateur. On s'assure de la présence d'une variété d'outils d'intervention pouvant répondre à une diversité de situations d'exclusion. Le marché des services insertifs se charge alors naturellement de l'adéquation entre l'offre et la demande (Fontan, Rodriguez, Schendel, 1998). Comme nous l'avons esquissé, les deux stratégies ont leur force et leur faiblesse. Souplesse et économie des coûts

⁶ Notons l'élaboration d'un projet de parcours d'insertion européen (Artémise) dont on retrouve une présentation succincte dans L'ESSOR, un bulletin de liaison d'ASBL d'insertion belge (ESSOR, # 6, octobre 1995)

caractérisent l'approche américaine. Supervision diversifiée d'étapes et encadrement centralisé qualifient l'approche française.

3.0 Pour en finir avec l'insertion : une proposition de renouvellement du pacte social

À cette étape, nous pouvons poser la question de la portée ou de l'incidence profonde du dispositif national québécois ou français pour palier au manque d'intégration découlant des processus d'exclusion. Avant toute chose, rappelons les limites observées aux pratiques insertives identifiées autant par les théoriciens que par les praticiens.

Les mesures d'insertion permettent tout au plus aux chômeurs d'insérer le marché secondaire du travail et rarement le marché primaire, ce qui représente déjà un gain appréciable (Whul, 1991, 1992). L'intervention fait en sorte que la qualification professionnelle est partielle, mais elle conduit à l'emploi ou aux études, et tous les intervenants s'entendent pour dire que l'insertion assure une mise à niveau au plan de l'affiliation sociale (plus grande capacité de socialiser et de gérer les relations de pouvoir, prise en charge, autonomisation).

Les mécanismes d'insertion permettent de raccorder l'individu au marché de l'emploi, de le resocialiser en le rendant plus fonctionnel là où des manques étaient observables. Par contre, cette insertion et cette plus grande socialité se font généralement au profit d'un enfermement de l'individu dans l'appauvrissement en lui conférant une citoyenneté à la marge.

Les mesures d'insertion n'ont pas la capacité de contrer les processus de surqualification et de précarisation du marché du travail. Elles ne s'attaquent pas aux causes de l'exclusion, tout au plus elles travaillent sur les effets de l'exclusion. Le marché et les institutions, en maintenant leur stratégie de sélection des plus aptes, continuent d'élever les critères d'entrée à l'emploi, à la formation professionnelle et à la formation technique. De plus, la tendance lourde à limiter à une vocation productiviste l'organisation de travail ne permet pas de développer un climat général pour l'élargissement de la mission de l'entreprise à une vocation qualifiante du travail, de formation continue en milieu de travail.

Ces constats nous font dire que l'intervention insertive, bonifiée des avantages certains que permet le parcours d'insertion, ne peut freiner à elle seuls la montée de l'individualisme ou de la désolidarité organique, pas plus qu'elle n'est en mesure de contrer le chômage d'exclusion ou le chômage de masse.

En période de forte croissance économique, situation qui existe au Québec depuis la fin de la décennie des années 1990, les dispositifs d'insertion interviennent dans une conjoncture qui favorise l'entrée rapide des stagiaires en insertion sur le marché du travail. Cette entrée signifie tout au plus qu'ils entrent dans le monde du travail précaire. Fort curieusement, malgré une baisse des taux de chômage, les besoins en matière d'insertion ne disparaissent pas, au contraire, la machine à exclure (Gauillier, 1992) est tout autant en opération sinon plus qu'avant.

En période de stagnation ou de récession, comme celle qui prendra place une fois la présente période de croissance entrera en obsolescence, toute l'horreur sociale des processus présentement en cours d'exclusion sociale ou économique apparaîtra sous son vrai jour. La fin de la grande période de croissance que nous connaissons actuellement va révéler toute l'ampleur des déficits d'intégration présentement en cours. Car être inséré ne signifie pas que les écarts s'amenuisent et qu'un rattrapage social se réalise. Au contraire, la lutte profonde en est moins une d'insertion que de connexion aux réseaux permettant de bénéficier des avantages de la mondialité. Plus l'écart grandit, comme c'est le cas présentement, plus la perte en capital humain est lourde rendant les processus de revalorisation, tels ceux mis en place avec énergie et légitimité par les entreprises d'insertion, presque superficiellement opérationnels.

3.1 L'heure des choix

Pour freiner l'individualisme et la prise en charge par l'État des modalités lourdes de solidarité, pour contrer la montée du chômage productiviste de masse et pour ramener le chômage à un taux socialement acceptable, il faut compter sur une mobilisation des forces vives de la société afin d'agir sur les structures de déconnectivité cette dernière. Advenant une telle mobilisation, il deviendrait possible de penser la définition d'un nouveau pacte social, reposant moins sur des mesures cosmétiques de réappropriation du concept de citoyenneté et de relance de la croissance que sur des mesures réelles de développement durable des territoires.

À cet égard, la lecture de la conjoncture mondiale actuelle nous fait dire que nos choix sont partagés entre deux voies. Une première, de poursuite de la tendance adoptée par des pays tels la Grande Bretagne, les États-Unis et le Canada, où l'on mise sur la dualisation de la société pour générer des conditions favorables au maintien de son inscription dans l'ordre économique international.

Une deuxième tendance, illustrée par des pays tels la Suède, le Japon et l'Allemagne, où l'on mise sur une logique intégratrice de la main-d'oeuvre par la valorisation en institutions et en entreprises des ressources humaines pour assurer le positionnement national dans l'ordre économique international.

Pour les pays de la première tendance, l'économie libérale permet la coexistence complémentaire d'une économie en déclin et d'une économie performante. Le tissu social et les formes institutionnelles s'amalgament à l'une ou l'autre de ces économies. Les mécanismes de transfert de la richesse vont en se réduisant, l'écart entre les cultures du déclin et de la performance s'agrandit continuellement et la concentration des richesses s'accroît. La tendance des leaders associés à l'économie performante est de ranimer l'économie en déclin par des mesures de création d'emploi à utilité sociale (l'économie

sociale dans sa version libérale) et par des dispositifs de gestion de la précarité (les entreprises d'insertion par exemple).

Dans la deuxième tendance, dont nous poussons la logique d'opération au-delà de ce qui est présentement observée dans les pays scandinaves, l'économie est pensée et actualisée en fonction d'une logique sociale. L'idée première est de renouveler la social-démocratie en poursuivant des objectifs de développement durable tout en s'assurant que la base opérationnelle de cette économie soit un espace national supportant une citoyenneté à vitesse unique. Pour que cet espace subsiste, il importe de redéfinir les mécanismes de redistribution de la richesse, de remodeler les champs d'intervention des acteurs sociaux (via la responsabilisation des entreprises, mais aussi via la privatisation et la communautarisation d'activités actuellement gérées par l'État), de faciliter la mise à niveau des unités économiques en déclin et enfin de poser la question de l'utilité socio-écologiques des activités économiques. Dans ce contexte de travail, tous les acteurs ont leur part de responsabilité dans la gestion du déclin et la prise en charge du travail de mise à niveau de la société.

L'entrée dans le 21^e siècle représente une opportunité, un moment de rupture à la portée des sociétés humaines. Nous avons la possibilité d'opter pour une transition vers un nouveau pacte social. Les acteurs sociaux, en fonction des valeurs qui les guident et des intérêts qui les lient, sont appelés à renforcer le modèle libéral ou à explorer des voies de renouvellement de la social-démocratie. L'enjeu du choix est important puisqu'il moulera le destin de populations et de territoires à des logiques plus ou moins équitables de gestion des bénéfices et des coûts associés au fait de vivre au sein d'espaces sociaux nationaux. Il n'en tient donc qu'aux acteurs de faire en sorte que l'intégration reprenne sa place première et que l'exclusion devienne un concept obsolète.

Conclusion

Au terme de cette courte réflexion sur la conceptualisation et les pratiques d'intervenants en matière d'insertion par l'économie, nous sommes en mesure de resituer le débat sur l'exclusion.

Dans premier temps, force est de constater la reproduction des processus de mise à la marge dans les sociétés de la modernité avancée. Cette reconfiguration des processus de marginalisation a donné lieu à un dispositif complexe d'intervention pour enrayer la capacité de la machine à exclure à produire de l'exclusion.

Dans un deuxième temps, il faut admettre que l'exclusion ou la mise à la marge est partielle. Nous n'assistons pas à de l'ostracisme qui confère une place et une position structurellement subalternes à des groupes sociaux particuliers. Au contraire, nous assistons à un processus d'appauvrissement économique, politique, social ou culturel qui prive des individus d'atouts, de ressources, sans pour autant les priver des bases citoyennes. Il est dès lors normal d'entendre les intervenants parler de leur intervention à la façon d'un outil pour enrichir la citoyenneté, pour la faire être à part entière.

Dès lors, l'exclusion prend à mon sens une nature différente de ce que le terme transmet comme image. Le terme rend moins compte d'une situation qui exclut de la socialité, que de d'une situation qui fait en sorte que l'individu est déconnecté ou connecté aux avantages et aux responsabilités attenantes à la matrice de la mondialité. Penser en termes de connexion a l'avantage de traduire la réalité tout en apportant les nuances retrouvées au quotidien dans le monde vécu. Concrètement, les individus, les groupes et les territoires sont intégrés à la modernité avancée sans être connectée de la même façon aux avantages procurés par cette dernière.

Parler en termes de déconnexion, permet de nuancer l'ampleur de l'exclusion tout en nous obligeant à penser que l'intégration, comme Parsons l'a fort bien démontré, demeure première dans la constitution et surtout l'évolution des systèmes sociaux. L'exclusion nous force à penser qu'il y a défaut d'intégration. Hors, les systèmes sociaux des sociétés de la modernité avancée misent avant tout sur l'intégration des individus aux marchés économique et politique : les individus sont des citoyens qui votent, qui consomment, qui revendiquent... Mais, distinction importante, qui le font au sein de réseaux très différenciés leur permettant d'être dans la modernité sans appartenir à la mondialité, si ce n'est que de façon passive. L'intégration fait en sorte que le citoyen doit travailler ou bénéficier de mesures de sécurité du revenu. La connexion fait en sorte qu'il est bien ou très bien intégré à ce qui procure de la richesse et de l'opulence, qu'il bénéficie du savoir, de l'avoir et du pouvoir.

L'analyse proposée en termes de connectivité et de déconnectivité recentre l'analyse des systèmes sociaux non pas sur des individus, mais sur des institutions. La connectivité relève de l'appartenance d'individus à un réseau d'institution ayant un champ d'action permettant de bénéficier des largesses de la mondialité. Ce qui relève de la déconnexion ressort d'un ensemble d'institutions permettant tout au plus de parfaire ou de maintenir effectifs les mécanismes d'intégration : consommer, voter, travailler, être bon citoyen.

Dans ce contexte, les individus inclus et exclus ne se retrouvent pas en opposition directe les uns avec les autres, à l'image du concept de classe sociale qui opposait le patronat au prolétariat. Les individus se retrouvent partie prenante de réseaux institutionnels et ces réseaux entrent en lutte les uns par rapport aux autres pour aménager leur capacité de mobiliser un plus grand nombre de ressources ou une meilleure place dans la matrice mondiale. La lutte sociale transite par les institutions. D'où cet univers des projets pour qualifier l'ère du temps ou le nouvel esprit du capitalisme par Boltanski et Chiapello (1999).

Les luttes institutionnelles deviennent le cadre de bataille par lequel les acteurs sont en mesure de mobiliser l'arsenal de ressources pouvant leur donner ou leur procurer plus de connectivité. L'incapacité de le faire est porteur de déconnectivité tout en agissant positivement sur la sociabilité et l'intégrabilité des individus.

Il y a donc un enjeu central qui nous ramène aux acteurs : celui de l'orientation à donner aux actions institutionnelles. Cet enjeu est porteur de lutte entre des acteurs sociaux. Concrètement, si nous prenons l'exemple des entreprises d'insertion, elles sont présentement cantonnées à un répertoire passif d'action permettant peu de connectivité aux individus qui transitent par elles. Pourquoi ? Parce que de la majorité de ces organisations font le pari qu'un coup de pouce suffit pour remettre l'individu dans la voie de l'intégration. L'étude des interventions insertives démontre effectivement que l'insertion au travail et aux études est possible par l'intermédiaire des entreprises d'insertion. Par contre, l'observation à long terme montre aussi que les « individus insérés » se retrouvent cantonnés à une faible connectivité et qu'ils subissent une intégration passive et non active au système social qui les intègre. Ils sont majoritairement cantonnés à des emplois précaires et rares sont les personnes qui peuvent vivre une mobilité importante.

Dès lors, l'entreprise d'insertion a tout avantage à être un lieu de réflexion politique entre les stagiaires en insertion (la population bénéficiaire du service insertif), les intervenants et les bénévoles siégeant dans les différentes instances de l'organisation. Cette réflexion peut difficilement faire l'économie d'un débat sur le travail. En d'autres termes, il s'agit pour les acteurs de se poser deux questions. Pourquoi des individus sont-ils mis à la marge (quels droits sont bafoués ou rendus inopératoires) ? Quel monde du travail veut-on les intégrer (quelles responsabilités individuelles et collectives à l'égard de l'orientation du devenir social) ?

L'insertion peut difficilement se cantonner à une intervention normative visant à remettre dans le « droit chemin » des exclus pour en faire de « bons travailleurs ». L'activité d'insertion a tout avantage à poser la question de la place du travail dans la société, de

l'importance du modèle productiviste comme modèle privilégié de connectivité ou de déconnectivité des individus aux bienfaits de la mondialité. Poser de telles questions et faire les débats au sein des institutions relève autant de l'activisme citoyen que le fait d'avoir à subvenir à ses besoins.

Penser le monde qui nous entoure en termes de connexion et de déconnexion contribue à clarifier notre compréhension des mécanismes jouant présentement dans la légitimation d'un système mondial porteur de grandes inégalités sociales. Cela permet de rendre plus transparent le jeu des aliénations et des cantonnements qui nous permettent de comprendre pourquoi des individus ne se révoltent. Ils ne le font pas du fait de la permanence de processus forts d'intégration. Ceci permet aussi de comprendre le rôle des organisations et des institutions comme étant des lieux privilégiés pour mener des luttes d'émancipation et de transformation du cadre social, des luttes de renouvellement de la social-démocratie.

Bibliographie

Auletta, K., *The Underclass*, Vintage, New York, 1982.

Becker, H.S., *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985.

Berger, S., Piore, M.J., *Dualism and Discontinuity in Industrial Societies*, Cambridge University Press, Cambridge, 1980.

Boltanski, L., Chiapello, È., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

Buhrig, M., *Réussir l'insertion, accompagner la reconnaissance sociale*, chronique sociale, Lyon, 1996.

Castel, R., « Les marginaux dans l'histoire », dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, pp. 32 à 41.

Castel, R., *Les pièges de l'exclusion*, Lien social et politiques - RIAC 34, automne 1995, pp. 13 à 21.

Chopar, J.N., Roy, S., *Y-a-t-il vraiment des exclus ? Présentation*, Lien social et politiques - RIAC 34, automne 1995, pp. 5 à 8.

Collectif des entreprises d'insertion, *Pour lutter contre l'exclusion, reconnaître et soutenir les entreprises d'insertion*, Bulletin d'information du CEI, Montréal, vol.1, # 1, octobre 1995.

Donzelot, J., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Éditions Esprit, Cahors, 1991.

Dubar, C., « Socialisation et processus », dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, pp. 111 à 119.

Fontan, J.M., *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement*

local de l'économie, thèse de doctorat, département de sociologie de l'Université de Montréal, www.unites.uqam.ca/omd/publications, Montréal, 1992.

Fontan, J.M., Rodriguez, P., Schendel, V.V., *Diagnostic dynamique de l'offre de services d'intégration et d'insertion en emploi sur l'île de Montréal*, Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal, 1999.

Gaullier, X., « La machine à exclure », *Le Débat*, no. 69, avril 1992.

Gazier, « Implicites et incomplètes : les théories économiques de l'exclusion », dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, pp. 42 à 51.

Labelle, S., *Répertoire pour un parcours d'insertion au travail*, Service du développement économique de la ville de Montréal, Montréal, 1995, 160 pages.

Lamarque, G., *L'exclusion*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, Paris, 1995.

L'Essor, les cahiers belges de formation par le travail (EAD, AID, ASBL d'insertion), # 6, octobre 1995.

Lewis, O., *Les enfants de Sanchez*, Gallimard, Paris, 1968.

Myrdal, G., *Challenge to affluence*, Random House, New York, 1963.

Nimal, P., Lahaye, W., Pourtois, J.P., *Logiques familiales d'insertion sociale, étude longitudinale des trajectoires de jeunes adultes*, De Boeck Université, 2000.

Pascal, C., Jamet, J., *L'insertion en questions*, L'Harmattan, Paris, 1995.

Paugam, S., « La constitution d'un paradigme », dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, pp. 7 à 19.

Schulteis, F., « L'État et la société civile face à la pauvreté en Allemagne », dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, pp. 428 à 437.

- Thomas, H., *La production des exclus*, Presses universitaires de France, Paris, 1997.
- Townsend. P., *Poverty in th United Kingdom*, Pelican books, London, 1979.
- Valadou, C., *L'entreprise d'insertion par l'économique*, présentation au Comité de relance Angus, CDÉC-RPP, Montréal, mars 1996.
- Weinberg, A., *Lien social : fracture ou fragmentation*, Sciences humaines, hors-série, # 13, mai-juin 1996, pp. 5 à 9.
- Whul, S., *Insertion : les politiques en crise*, Presses universitaires de France, Paris, 1996.
- Whul, S., *Les exclus face à l'emploi*, Syros, Paris, 1992.
- Whul, S., *Du chômage à l'exclusion ? L'état des politiques, l'apport des expériences*, Syros/Alternatives, Paris, 1991.
- Wresinski, J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Documentation française, Paris, 1987.
- Xiberras, M., *Les théories de l'exclusion*, Armand colin, Paris, 1998.

